

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_196 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR L'EXÉCUTION DES TÂCHES POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ACTION CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS

L'an deux mille dix sept, le douze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs, Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Patrice BEDIER (pouvoir à Robert AZAIS), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Pierre DOAT (pouvoir à Delphine DESHAIES-GALINIE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017

N° DEL2017_196 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR L'EXÉCUTION DES TÂCHES POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ACTION CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS

Pilote : Politique de la ville

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur,

Lors de la séance du 17 décembre 2015, le conseil de la communauté d'agglomération a approuvé la participation conventionnée au fonctionnement du groupement d'intérêt public (GIP) du contrat de ville dénommé « Action contrat de ville Albigeois », par des prêts, échanges, cessions, donations, locations, mises à disposition, de personnel, locaux, matériels, autres ressources et logistiques.

De plus, afin d'accompagner les conseils citoyens dans leurs missions et de dynamiser la participation des habitants, une convention pour le recrutement d'un adulte-relais a été signée avec l'État.

Depuis le 2 mai 2017, un nouveau chef de projet a été recruté. Il est proposé que sa mise à disposition auprès du GIP Action contrat de ville se fasse sur la base d'un 80% équivalent temps plein. L'agglomération étant en charge de la compétence de la politique de la ville et maître d'ouvrage du contrat de ville, les 20% restants seront dédiés à des activités de coordination et à la supervision en lien avec la compétence politique de la ville pour la partie relevant directement de l'agglomération.

De plus, une adjointe administrative, pour des raisons de convenance personnelle, a demandé à partir de 2018, à bénéficier d'un temps partiel à 80%.

Ainsi, les mises à disposition de personnel prévues pour 2018 sont les suivantes :

- Un chargé de mission à 80% équivalent temps plein de catégorie A, chef de projet du contrat de ville de l'Albigeois ;
- Un adjoint administratif de 2^{ème} classe à 80% équivalent temps plein de catégorie C, pour l'assistance administrative et comptable ;
- 20% d'un équivalent temps plein de catégorie A, en charge de la direction du GIP Action contrat de ville Albigeois ;
- 100 % d'un agent aux conditions de la convention adulte-relais signée avec l'État.

Par ailleurs, ces différents aménagements horaires des mises à dispositions permettent de ne pas augmenter le montant de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) alors même que la Région ne sera plus financeur du GIP à partir de 2018.

Le restant des mises à dispositions, interventions et moyens divers, ainsi que les modalités de gestion et de contrôles et autres mesures, relatives à la mise en œuvre, restent inchangés. Le projet de cette convention, modifiée en son article 2, figure en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver les modifications portées à la convention de mise à disposition des services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exécution des tâches pour le compte du Groupement d'Intérêt Public Action contrat de ville Albigeois pour 2018.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les lois du 11 janvier et du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération en date du 17 décembre 2015 approuvant la convention constitutive du GIP du contrat de ville dénommé «Action contrat de ville Albigeois»,

VU la délibération du 17 décembre 2015 approuvant la participation conventionnée au fonctionnement du GIP Action contrat de ville Albigeois , par des prêts, échanges, cessions, donations, locations, mises à disposition, de personnel, locaux, matériels, autres ressources et logistiques,

VU la convention adulte relais du 22 mai 2017,

VU le projet de convention pour 2018 figurant en annexe,

Considérant l'intérêt des parties d'optimiser l'organisation des services et de favoriser la bonne gestion des compétences,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition des services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour l'exécution des tâches pour le compte du Groupement d'Intérêt Public Action contrat de ville Albigeois pour 2018.

AUTORISE madame la présidente ou le vice-président dûment habilité à signer ladite convention de mise à disposition.

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits dans les budgets de l'exercice 2018 et que les recettes seront constatées au budget général 2018 de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 décembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL